

Saint-Nazaire, le 26 novembre 2019



A

Monsieur SAMZUN David

Maire de la Ville de Saint-Nazaire

Objet : préavis de grève à la mairie de Saint-Nazaire

Monsieur le Maire,

Le syndicat CGT des territoriaux de la mairie de Saint-Nazaire a décidé de déposer un préavis de grève à l'attention du personnel de la mairie de Saint-Nazaire de 0 à 24h00 pour les journées suivantes : 5 décembre 2019, 6 décembre 2019.

Avec les agents, nous portons les revendications suivantes :

- La sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;
- L'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- Le maintien et le développement des libertés syndicales et démocratiques, dont le droit constitutionnel de grève ;
- Le dégel immédiat du point d'indice de la Fonction publique et l'augmentation des salaires du public et du privé sur la base du SMIC à 1 800 €, des pensions et des minimas sociaux ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires à l'amélioration des conditions de travail
- Le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;
- Le rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et une contribution accrue du capital au financement des services publics.

Nous vous adressons, Monsieur Le Maire, nos salutations distinguées.

Le secrétaire général,

POUESSEL Fabien

